



## AVIS DE PUBLICITE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'UNE EXPLOITATION ECONOMIQUE

L'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques qui dispose notamment que :  
« Sauf dispositions législatives contraires, lorsque le titre mentionné à l'article L. 2122-1 permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester. Lorsque l'occupation ou l'utilisation autorisée est de courte durée ou que le nombre d'autorisations disponibles pour l'exercice de l'activité économique projetée n'est pas limité, l'autorité compétente n'est tenue que de procéder à une publicité préalable à la délivrance du titre, de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution. »

Objet du présent avis : Par convention d'occupation du domaine public, la Ville de Nîmes propose la mise à disposition de locaux situés au sein du Novotel Atria sis Boulevard de Prague à Nîmes.  
Cet avis concerne l'occupation du domaine public à des fins commerciales. Il ne s'agit pas d'un bail commercial pouvant générer un fonds de commerce.

Bien mis à disposition : Les lieux mis à disposition consistent en des locaux répartis comme suit :

- Une salle de spectacle d'une capacité de 410 places,
- Des loges,
- Une zone plateau et régie,
- Une zone d'accès au public située sur la servitude grevant le lot n°9 qui comportera un hall, une galerie, un point accueil.

Date de mise à disposition prévisionnelle : 3<sup>ème</sup> trimestre 2026

Type de convention : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Durée de la convention : 5 ans.

Redevance annuelle : La redevance s'élèvera au minimum à 81 800€. Le candidat pourra proposer un montant supérieur s'il le souhaite.

La redevance sera révisable annuellement à la date anniversaire de la convention, en fonction de la variation de l'Indice de Référence des Loyers (IRL).

Quota réservataire d'occupation : La Ville de Nîmes, eu égard à ses besoins importants d'Auditorium, se réserve un quota d'occupation de 12 jours par an à titre gratuit et ce pour toute la durée de la convention.

Procédure : Toute candidature doit être adressée à « Service immobilier, Place de l'Hôtel de Ville, - 30 033 Nîmes cedex 9 ».

Le dossier transmis aux personnes intéressées comprend :

- un cahier des charges détaillé,
- une note d'information,
- un projet de convention d'occupation du domaine public pour une durée minimale envisagée de 2 ans

Visite : Les personnes devront s'adresser au Service Immobilier : [immobilier@ville-nimes.fr](mailto:immobilier@ville-nimes.fr) ou Tél : 04.66.76.72.00

Les candidats intéressés par le projet sont invités à remettre un dossier de candidature complet comprenant les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature signée qui doit comprendre les éléments suivants :
  - o Le candidat doit présenter une offre ferme et définitive afin d'occuper et d'utiliser l'auditorium à son profit.
  - o Le candidat doit accepter expressément les termes du présent cahier des charges
  - o Le candidat doit préciser :
    - S'il s'agit d'une personne physique : ses éléments d'état civil (NOM, Prénoms, lieu et date de naissance) ; sa profession ; ses coordonnées complètes
    - S'il s'agit d'une personne morale ou d'une société : sa dénomination sociale ; son capital social ; son siège social ; ses coordonnées complètes ; le nom de son dirigeant ; de son représentant légal ou de la personne dûment habilitée à prendre l'engagement de conventionner ; sa capacité financière (chiffre d'affaire global pour chacune des 3 dernières années) ; sa déclaration sur l'honneur attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales pour les trois dernières années ou les trois derniers exercices clos ; l'extrait de l'inscription au registre du Commerce et des sociétés, au répertoire des métiers ou équivalent.
  - o Une lettre de motivation qui devra présenter l'intérêt du candidat pour le projet
- Un mémoire avec des données techniques et professionnelles comprenant :
  - o Un projet de contrat à signer par le candidat (et l'éventuel associé)
  - o Une proposition de redevance annuelle
  - o Un compte prévisionnel d'exploitation pour les deux premières années
  - o Une programmation prévisionnelle sur deux ans
  - o Un barème prévisionnel des tarifs de location

Ces plis seront transmis soit par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception, soit remis directement contre récépissé à l'adresse suivante :

Ville de Nîmes  
Service Immobilier  
Place de l'hôtel de ville  
30033 NÎMES Cedex 9

**au plus tard le Jeudi 11 juin à 12h (midi).**